



Réussir la procédure disciplinaire du fonctionnaire

Date : Mardi 12 décembre 2023 - 9h30 à 11h30 (heure métropolitaine)

Durée : 2 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Tarif : 300 € H.T., soit 360 € T.T.C, par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

Réussir une procédure disciplinaire nécessite une vigilance à tous les niveaux : de l'établissement suffisant des faits au lancement de la procédure, en passant par le déroulement du conseil de discipline lorsqu'il a lieu, le choix du niveau de sanction adapté aux conditions de contrôle du juge, et la rédaction de la sanction, suffisamment motivée et conforme aux pièces à disposition de l'administration.

Le cas d'une suspension conservatoire est également, dans certains cas, sujet à quelques précautions, qui seront abordées avec les autres sujets de la manière la plus exhaustive possible pour réussir la procédure disciplinaire.

- I - Les premières mesures
 - A - Le constat des faits
 - B - La suspension de l'agent
- II - Le quantum de la sanction
 - A - L'éventail des sanctions
 - B - Le sursis
 - C - Le contrôle «normal» du juge administratif
 - D - De la théorie à la pratique, exemples de sanctions
- III - Les exigences procédurales et d'édition de la sanction
 - A - La communication du dossier individuel et l'assistance de défenseurs
 - B - Le contradictoire et le conseil de discipline
 - C - La rédaction de la sanction
- IV - Les risques contentieux
 - A - Les risques possibles
 - B - La sanction déguisée

OBJECTIFS

- Connaître le cadre réglementaire applicable aux procédures disciplinaires
- Être en mesure d'anticiper les potentielles difficultés pour les éviter
- Être en mesure de parvenir à une sanction la plus sécurisée possible



PUBLIC CONCERNE

Dans les trois fonctions publiques :

- Responsables/directeurs des ressources humaines
- Responsables/directeurs juridiques
- Directeurs d'établissements ou de collectivités.

PREREQUIS

Connaissances minimales en gestion des ressources humaines.

INTERVENANTE



Marjorie Abbal

Avocate associée de SEBAN & ASSOCIES

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION DE L'EVALUATION DES RESULTATS DE LA FORMATION

- Quiz
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé